

## Contexte

La première année de présidence Macron ne laisse plus de doutes sur la politique poursuivie. Tous les secteurs, dont la Fonction publique et l'Éducation sont touchés. Certains d'entre eux (SNCF, Universités, Air France, Fonction publique, retraités, EHPAD, Santé...) sont déjà mobilisés contre la politique menée par le gouvernement. Les réformes et mesures de réduction des dépenses publiques s'enchaînent et remettent en cause notre modèle social. Suppression de l'ISF, réduction de l'impôt sur les sociétés et les revenus financiers, et suppression de l'« *exit tax* » sont autant de cadeaux aux plus riches privant l'Etat des ressources nécessaires.

Aux besoins de services publics de qualité, d'égalité d'accès des citoyens sur l'ensemble du territoire, le gouvernement répond par un projet de réforme de la Fonction publique et des services publics qui aura des conséquences néfastes pour les usagers comme pour les agents de la Fonction publique. La FSU estime que les mesures que s'apprête à prendre le gouvernement pour l'avenir de la Fonction publique et de ses agents seraient des régressions majeures. Pour la FSU, la Fonction publique, les services publics ne sont pas un coût mais bel et bien une richesse dans laquelle il faut investir. Les 4 « chantiers » : « instances de dialogue social », « recours accru aux contractuels », « rémunérations individualisées » et « mobilités » se traduiront par des concurrences exacerbées et une qualité moindre du service rendu. Les projets présentés remettent en cause des aspects fondamentaux du statut. La FSU s'oppose à l'extension annoncée du recours à des agents non titulaires, aux suppressions de postes programmées qui font fi de plusieurs rapports réfutant la suradministration de la France ; elle continue d'intervenir pour un plan de titularisation. Elle défend l'existence et le renforcement du rôle des CHSCT et s'oppose à la diminution annoncée des prérogatives des CAP...

Ces mesures auront également pour effet de limiter l'accès de toutes et tous à des services publics de qualité sur tout le territoire et de remettre en cause l'indépendance des fonctionnaires, l'égal accès de tous les citoyens aux emplois publics, le principe de neutralité et celui d'une fonction publique de carrière.

## Politique éducative

Dans le premier degré, le ministère a publié un ensemble de textes officiels (Guide CP, circulaires au BO, notes sur les APC et les animations pédagogiques) qui se caractérisent par une mise sous tutelle des pratiques enseignantes et un recentrage sur les fondamentaux. La FSU mène une campagne active pour dénoncer des injonctions niant la professionnalité des enseignants et l'exercice de leur liberté pédagogique. Elle s'oppose au contournement des programmes fondé sur une instrumentalisation des acquis de la recherche contemporaine et aux prescriptions rétrogrades qui amplifieront les inégalités scolaires, pointées par les évaluations internationales. Elle mettra en lumière les dangers que représente la généralisation annoncée des évaluations nationales standardisées, sur les pratiques comme sur les contenus d'enseignement.

Dans le second degré, après la réforme du collège, le LSU, le nouveau DNB,..., qui ne viennent en rien résoudre les difficultés de nos élèves, avec la réforme du bac, du lycée général et technologique, de l'enseignement professionnel, la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants, le plan licence, ..., un an après son arrivée au gouvernement, **le Ministre de l'Éducation** avance rapidement, au mépris des contestations, inquiétudes et mobilisations légitimes, dans un dialogue social totalement vidé de contenu et en contradiction avec le projet que défend la FSU. A coup de prescriptions et d'injonctions en opposition complète avec ses propos à destination du grand public sur l'École de la confiance, il s'immisce dans le quotidien pédagogique en ordonnant ce qu'il faut faire. A titre d'exemples, il instrumentalise des évaluations nationales, il propose une lecture estivale aux élèves de CM2 et demande que les professeurs de français des classes de 6ème s'appuient sur cette lecture d'été dans leur enseignement dès la rentrée de septembre 2018... C'est nier la construction pédagogique et didactique réalisée par les équipes, la professionnalité des enseignants et l'exercice de la liberté pédagogique. La réussite de tous et de toutes est une responsabilité de la nation toute entière et nécessite un budget à la hauteur de cette ambition. Ce n'est pas le chemin que prend le gouvernement. Le projet de réforme de la voie professionnelle poursuit l'objectif de transférer la formation initiale vers les branches professionnelles et le patronat. La réduction du temps scolaire, les attaques contre les disciplines générales et la déprofessionnalisation des filières vont fortement fragiliser la qualité de la formation des jeunes.

A cet égard, Régions de France et le MEDEF ont publié un communiqué commun sur le projet de loi « choisir son avenir professionnel ». Les régions réclament clairement le pilotage de l'ONISEP et des CIO. Les modalités de collecte et d'affectation de la nouvelle contribution additionnelle, qui remplace la part de la taxe d'apprentissage affectée aux LP, risquent de fortement fragiliser les filières professionnelles publiques. La FSU demande à ce que la responsabilité de la collecte de cette contribution soit dévolue à l'État pour qu'elle soit ensuite affectée aux autorités académiques, ce qui permettra un financement égalitaire des filières professionnelles sur l'ensemble du territoire.

Les premiers résultats de Parcoursup sont catastrophiques car ils laissent plus de la moitié des jeunes sans réponses. Les classes populaires, les jeunes issus des banlieues en sont les premières victimes. La FSU revendique l'accès de tous les bacheliers à l'université par un système d'affectation plus juste et plus transparent. L'ensemble de ces réformes vont dans le sens d'une plus grande sélection, et à rebours de la mixité et de la démocratisation scolaire et universitaire.

La FSU continue de revendiquer une formation initiale solide pour tous les jeunes, seule garante d'une sécurisation de leur parcours scolaire et professionnel.

## **Conditions de travail et droits des personnels**

Dans de nombreux départements, les refus d'autorisations d'absence avec traitement s'amplifient depuis la parution de la circulaire sur le remplacement de mars 2017. Le droit d'exercer à temps partiel est remis en cause : quotité imposée ou refus systématique quand il s'agit de temps partiel sur autorisation. A la lumière des permutations, le droit à la mobilité des enseignants est loin d'être effectif.

La FSU revendique la possibilité pour tous de concilier vie professionnelle et personnelle et elle interviendra à tous les niveaux pour rappeler ces droits. Le non-respect de ces droits est lié à l'insuffisance de recrutements et aux consignes ministérielles d'éviter tout surnombre et d'empêcher le recours en nombre suffisant aux listes complémentaires.

Le SNUipp-FSU poursuit sa campagne sur le temps de travail des enseignants et rendra publics à la fin de l'année scolaire les résultats de son enquête, mettant en lumière les heures réalisées dans le cadre réglementaire au-delà des 108 h.

Concernant les conditions de travail, dans le premier comme dans le second degré, les signalements dans le registre SST sont de plus en plus nombreux, certains liés à la forme de management de l'établissement, la majorité décrivant des incivilités, des menaces, des insultes, des agressions verbales voire physiques dont sont de plus en plus souvent victimes les personnels enseignants et non enseignants. L'Administration doit rapidement se saisir de ces questions pour que l'École de la République retrouve la sérénité nécessaire et un climat scolaire apaisé qui permettent des conditions de travail améliorées pour ses personnels et favorisent par là même les conditions d'apprentissages de tous les élèves.

A cet égard, alors qu'elle alerte depuis longtemps sur la situation sociale de nombreuses familles et de nombreux élèves du département, la FSU Ardennes exprime ici sa grande inquiétude quant à la nouvelle organisation du service social en faveur des élèves qui, selon le projet qui va être présenté dans cette instance, tendrait à concentrer les moyens et les personnels sur quelques établissements, délaissant de facto beaucoup d'autres... alors que tout le monde s'accorde à reconnaître la situation particulière de notre département, que tous les indicateurs mettent en lumière les difficultés scolaires et sociales souvent corrélées... L'Administration considère-t-elle que ce service social en faveur des élèves est lui aussi trop onéreux et inefficace, qu'elle « met un pognon de dingue » et que nos élèves en difficultés « ne s'en sortent pas » pour autant, leur rejetant par là même la responsabilité de leur échec, les culpabilisant et les stigmatisant encore plus... ? Au nom de la lutte contre les inégalités sociales, scolaires, territoriales, le département des Ardennes ne pourrait-il espérer la création de quelques postes d'assistantes sociales supplémentaires ou la redistribution académique de ces personnels dans les territoires où les besoins sont les plus criants ?

Dans la même veine, la FSU Ardennes espère que la redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire –dont le « chantier » s'ouvre cette semaine- prendra véritablement en compte ces critères sociaux et scolaires et accordera réellement toutes les aides nécessaires à tous ceux qui en ont le plus besoin.

## **Réorganisation territoriale**

Le rapport des IGAEN publié le 11 mai préconise de créer, à l'horizon 2021, 13 nouvelles académies dont les contours seraient calqués sur les actuelles régions académiques. Ces préconisations s'accompagnent d'un calendrier de mise en œuvre qui ne laisse planer aucun doute sur les objectifs du ministère. En confiant plus de pouvoirs aux recteurs, en élargissant les périmètres des académies, les fusions envisagées auraient des conséquences négatives en termes d'organisation administrative, budgétaire et de gestion des ressources humaines et au final de service rendu.

La FSU défend une administration de l'Éducation nationale « à taille humaine », de proximité et alerte sur les conséquences de la régionalisation des services de l'Éducation nationale qui mettrait à mal le « dialogue social » plus encore qu'il ne l'est aujourd'hui...

A cet égard, la FSU Ardennes souhaiterait connaître les prérogatives de la DSDEN et du CTSD pour l'année scolaire à venir.

Enfin, qu'en est-il du fameux voire fumeux « Plan collèges »... ? Quand la large concertation annoncée, promise, jurée, crachée... aura-t-elle lieu ? Les difficultés financières actuelles du département sont-elles les (seules) raisons du silence du responsable du Conseil départemental en charge de ce dossier ? Quoi qu'il en soit, les représentants FSU des personnels rappellent qu'ils sont toujours disposés à participer à cette réflexion sur l'évolution du réseau des collèges ardennais, dans la mesure où elle contribue à l'amélioration des conditions d'étude et d'apprentissages de nos élèves, où les questions de ruralité et de mixité sociale sont également prises en considération, dans le cadre d'un projet ambitieux pour la réussite de tous.